

# “ CABEX FAIT LE POINT ”

*Newsletter N°38, publiée le 22/07/2025*

## Retour sur la journée client MCF,

Le 9 juillet dernier, j'ai participé à la journée client de notre partenaire My Company Files, qui était fortement axée sur la PDP et la facturation électronique.

Après les deux tables rondes et la conférence de Stéphane Raynaud, voici ce qu'il faut retenir :

**Vous le savez tous, le calendrier est maintenu, alors go go go !**

**Le rôle du Portail Public de Facturation (PPF) a été revu.**

Annoncé le 15 octobre 2024 par la DGFIP, le périmètre du futur PPF a été modifié, il se limitera désormais à deux rôles clés :

- La mise à disposition d'un annuaire central des entreprises et des PDP
- La centralisation et l'agrégation des données de transaction pour l'administration fiscale.

Cela signifie que la transmission des factures électroniques sera déléguée aux Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP). L'idée d'un portail public gratuit pour la facturation elle-même a donc été abandonnée, soulevant des inquiétudes quant à une facturation électronique "payante" pour les petites entreprises.

**Mais où en sont les PDP...**

Au 15 juillet 2025, 70 plateformes sont déjà "immatriculées sous réserve" par l'État. Cela signifie qu'elles ont franchi la première étape du processus d'immatriculation en soumettant un dossier de candidature conforme.

La deuxième étape, qui est la vérification de la conformité technique, incluant des échanges de factures entre plateformes, interviendra dès la fin d'année 2025. Donc aucune PDP n'est à ce jour, vraiment opérationnelle.

**Donc, vous l'aurez compris, le choix de la PDP c'est l'étape finale !**

Pour le moment, il est difficile d'établir un benchmark de PDP car nous ne connaissons pas encore toutes les PDP, leurs fonctionnalités et leurs offres. Pas mal d'acteurs travaillent sur le sujet et les critères des choix préconisés par Stéphane RAYNAUD sont :

- Les fonctionnalités
- La sécurité et conformité
- L'Interopérabilité entre les PDP

- Le modèle économique
- L'accompagnement et le support
- Actionnariat.

D'après lui, les erreurs à éviter seraient :

- S'arrêter au prix, il nous met en garde sur la gratuité.
- Négliger l'interopérabilité
- Ne pas sous-estimer l'accompagnement
- Choisir sans analyser au préalable les fonctionnalités et services additionnels.
- De ne pas tester quelques PDP (3 ou 4) avant de faire ses choix

## Nécessité de communiquer

En revanche, il faut communiquer auprès de vos clients !

Vous trouverez dans l'intranet du réseau :

- Les motions design développés par notre Community manager
- Des communications toutes prêtes pour LinkedIn du CEG, **c'est nouveau !**

Informez également vos clients sur la possibilité de vous mandater pour le choix de la PDP sur laquelle ils recevront leurs factures. Le modèle du mandat et du courrier disponible sur l'intranet et en PJ de ce mail.

Gardez bien à l'esprit que la première étape de la réforme, c'est bien la réception des factures. C'est votre cabinet qui a besoin de récupérer les factures de vos clients pour établir la comptabilité. Vous êtes donc, légitime pour choisir la PDP pour votre client, et lui retirer au passage la corvée de la collecte et de l'envoi des factures.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente semaine.

Céline R.

L'agenda du réseau  <https://cabex.knowings.fr/knowings-km/app/0f40960d-ec2d-4e64-a1ab-26e2fb95f71a>

